

# Renouvellement Certificat Vente

## Mise en vente des produits phytopharmaceutiques

### Le 8 septembre 2020 à Salon de Provence (1 journée)

*Formation permettant d'obtenir le certificat individuel "Mise en vente, Vente de produits phytopharmaceutiques »*

**Objectifs : Actualiser ses connaissances sur :**

- La législation liée aux produits phytopharmaceutiques et à leur utilisation
- Les risques des produits phytopharmaceutiques pour les personnes et pour l'environnement, et les méthodes et moyens de prévention et de protection
- Les principales méthodes de lutte alternatives

**Programme :**

#### 1. Réglementation et sécurité environnementale

- Evolution de la réglementation Européenne en matière de produits phytopharmaceutiques
- Evolution de la réglementation française
- Point sur « l'agrément entreprise »
- Réglementation spécifique à l'activité professionnelle (point CEPP)
- Actualité sur les risques et la prévention pour l'environnement

#### 2. Santé sécurité de l'applicateur et du public en espace ouvert

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Catégories de populations sensibles
- Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains
- Principales mesures de prévention
- Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers
- Principales consignes et réglementation

#### 3. Réduction de l'usage, méthodes alternatives

- Actualisation de la liste des méthodes et produits bio contrôle utilisant des mécanismes naturels
- Techniques de lutte intégrée : lutte biologique, lutte physique, lutte biotechnique, génétique, etc
- Limitation et optimisation de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

**Intervenant : Emmanuelle Conte**

**Méthode pédagogiques & documents remis :**

Exposés théoriques ; travaux en sous-groupes, cas pratiques. ; livret stagiaire.

**Moyens pour suivre l'exécution de la formation :** feuille d'émargement et attestation de formation

**Moyens évaluation des connaissances :** exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation

La pédagogie est interactive. Elle est établie comme suit : 40% de théorie et 60% de pratique. Chaque sujet est traité de façon théorique puis mis en situation en groupe et/ou individuellement. Des exercices et des jeux ludiques permettent de mettre en pratique et d'ancrer durablement les nouvelles connaissances.

**Public / Prérequis :**

Conseillers et techniciens, exerçant une fonction de conseil auprès des agriculteurs



**Tarifs : Anciennement Catalog TPE**

Prise en charge à 100% des coûts pédagogiques pour les entreprises de moins de 50 salariés (Inscriptions obligatoire via le site OCAPAT)

---

**Construisons en commun l'avenir de chacun**  
[www.lacooperationagricole.coop](http://www.lacooperationagricole.coop)

198, Chemin des Entrages – 13300 Salon de Provence - Tel : 04 90 55 45 45 -

Siret : 310 159 975 00039 - N° de TVA intracommunautaire FR 65 31 01 59 975

N° organisme de formation : 93130483113 - Coop de France Alpes Méditerranée référencé sur Datadock

# Renouvellement Certificat Vente Mise en vente des produits phytopharmaceutiques Le 8 septembre 2020 à Salon de Provence (1 journée)

## Bulletin d'inscription

À retourner à : [cfleury@coopdefrance-alpesmediterranee.coop](mailto:cfleury@coopdefrance-alpesmediterranee.coop) avant le 28 août 2020

Entreprise/Coopérative : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Personne à contacter au sein de la coopérative : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... EMail : .....

Nom, Prénom	Fonction	Adresse mail pour envoi convocation

### Facturation de la formation :

À votre entreprise

À votre OPCO

Nom et adresse à qui envoyer la facture :

Cachet

Nom et qualité du signataire

.....

Fait à..... Le ...../...../2020

Signature :

### Formation : conditions générales de vente <sup>1</sup>

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales de vente. Notre référent Handicap se tient à votre disposition pour l'accueil et le déroulement de votre formation.

<sup>1</sup> Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.

**Construisons en commun l'avenir de chacun**

[www.lacooperationagricole.coop](http://www.lacooperationagricole.coop)

198, Chemin des Entrages – 13300 Salon de Provence - Tel : 04 90 55 45 45 -

Siret : 310 159 975 00039 - N° de TVA intracommunautaire FR 65 31 01 59 975

N° organisme de formation : 93130483113 - Coop de France Alpes Méditerranée référencé sur Datadock